

SELARL Yann MOREAU & Margaux COIFFARD HERRBACH

Huissiers de Justice Associés

6 BIS RUE VOLTAIRE BP127 - 93100 MONTREUIL SOUS BOIS

COMPETENCE NATIONALE POUR LES CONSTATS

COMPETENCE POUR LA SIGNIFICATION ET L'EXECUTION DANS LES DEPARTEMENTS DU 93-75-77-91-94 ET 89

CDC : IBAN FR08 4003 1000 0100 0035 1943 W81 BIC: CDCGFRPP

Standard: 01 48 58 95 99 mch@justicegrandparis.fr Télécopie : 01 48 58 73 86

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE DIX-HUIT OCTOBRE

A LA REQUETE DE :

La SELARL **PERIN BORKOWIAK**, mandataire de Justice domiciliée 12 avenue Georges Clemenceau 59300 VALENCIENNES,

Prise en sa qualité de liquidateur à la liquidation judiciaire de Madame Samina SABIR née à LAHORE au Pakistan, le 9 février 1963 et divorcée de Monsieur SHAFIQUE RANAMO MOHAMMAD.

AGISSANT EN VERTU

D'une Ordonnance sur requête rendue en date du 12 février 2022 rendue par le juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Bobigny, autorisant la SELARL MOREAU COIFFARD-HERBBACH, Huissiers de Justice à pénétrer dans le bien immobilier, ensemble de droits y attachés, dépendant d'un immeuble en copropriété situé à LA PLAINE SAINT DENIS, au 164 avenue du Président Wilson, ensemble des fonds et terrains en dépendant cadastrés section CQN 39, lieudit 164 et 166 avenue du Président Wilson, pour une superficie de 1043 m², consistant en le lot N°69, un appartement au 1^{er} étage et les 16/2000^{ème} des parties communes générales de l'immeuble et les 16/400^{èmes} des parties communes spéciales a troisième corps du bâtiment et le lot N°151, une cave située au sous-sol portant le N°67 et les 1/2000^{èmes} des parties communes générales de l'immeuble et les 1/400^{èmes} des parties communes spéciales au troisième corps de bâtiment.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Margaux COIFFARD-HERRBACH, Huissier de Justice au sein de la SELARL Yann MOREAU et Margaux COIFFARD-HERRBACH, Huissiers de Justice Associés à MONTREUIL sous BOIS (93100) – 6 bis rue Voltaire, soussignée,

Me suis transportée ce jour au 164 avenue du Président Wilson à LA PLAINE SAINT DENIS, où étant, à 9 heures 30, en présence de :

- Madame Samina SABIR, propriétaire et occupante des lieux,
- Monsieur N'GUESSAN expert immobilier du cabinet LD2I,

J'ai procédé aux constatations suivantes :

Préalablement à mes constatations, je présente et remets l'Ordonnance et la requête à Madame Samina SABIR qui m'autorise à procéder au Procès-verbal de Description.

Il s'agit d'un petit appartement de deux pièces avec un couloir d'entrée qui dessert une petite cuisine, une salle d'eau, un séjour et une chambre.

COULOIR :

Il s'agit d'un petit couloir desservant une cuisine, une salle d'eau et un séjour.





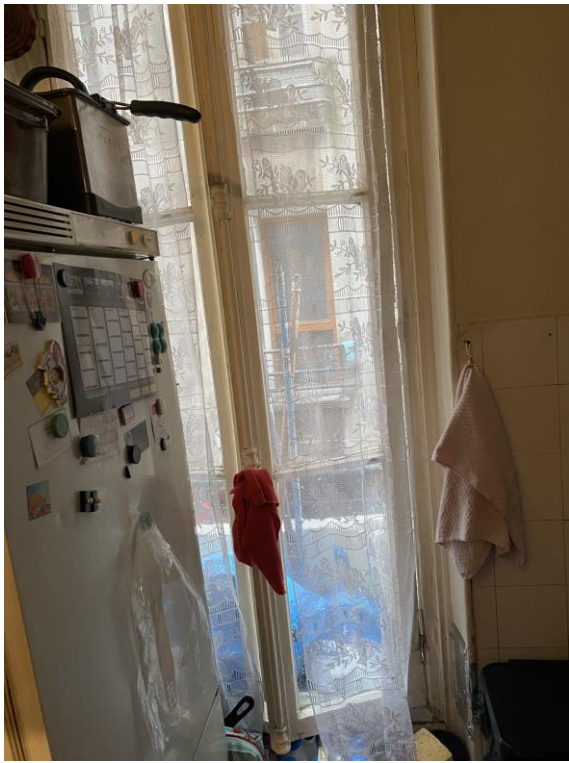


CUISINE :

La cuisine est équipée d'un petit plan de travail avec en soubassement un ensemble de tiroirs et d'un meuble évier. La cuisine est aérée et éclairée par une fenêtre à double battants à vitrage simple.









SALLE D'EAU :

A main gauche de la cuisine se trouve une petite salle de douche équipée d'une douche et d'un WC.

SEJOUR :

On accède depuis le couloir à une pièce principale aérée et éclairée par une fenêtre à double battant.

Dans la pièce les murs sont revêtus d'un papier peint en bon état général avec un point lumineux.

Cette pièce est équipée d'un convecteur électrique et de trois prises électriques.

Le séjour est aéré et éclairé par une fenêtre à double battant à vitrage simple.







CHAMBRE :

Puis j'accède à une chambre dont les murs sont revêtus d'un papier peint en bon état général.

Cette pièce est aérée et éclairée par une fenêtre à double battant.

Attenant à cette chambre, se trouve un petit cagibi / dressing aménagé d'un ensemble de placards et pourvu d'une petite fenêtre en partie supérieure.











Je n'ai pu accéder à la cave, la porte d'accès à l'ensemble des caves étant fermée à clé.

Mes opérations terminées, je me suis retirée.

J'annexe à mon procès-verbal de constat :

- L'ordonnance sur requête rendue par le juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de BOBIGNY le 12 février 2022
- Le dossier du diagnostic technique rendu par la société LD2I.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

Margaux COIFFARD HERRBACH

